

Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 40/1949 (1949)

Artikel: Neuchâtel
Autor: Bolle, W.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-113656>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

vacante depuis le décès du professeur André Oltramare, est maintenant partagée entre M. van Berchem et Mlle Esther Bréguet, chargée de cours.

Plusieurs chargés de cours ont été nommés : MM. Henri Poisat (électricité industrielle), Henri Lagotala (géologie du pétrole), Laurent L'Huillier (droit des obligations), Pierre Duchosal (cardiologie), Lucien Bovet (Institut des sciences de l'éducation — psychopathologie des enfants arriérés).

Le 12 juin eut lieu l'inauguration de la cabane Hans-Ulrich von Waldkirch, située à 2900 mètres au pied des Aiguilles Rouges d'Arolla. Cette cabane a été construite grâce à un don fait au Club alpin académique de Genève par M. le Dr von Waldkirch en mémoire de son fils, étudiant à la Faculté de médecine de Genève, tombé au cours d'une ascension. L'inauguration fut fort émouvante.

Conférence internationale de l'instruction publique

La XII^e Conférence internationale de l'instruction publique, convoquée conjointement par l'UNESCO et le Bureau international d'éducation, s'est tenue à Genève du 4 au 11 juillet.

L'ordre du jour comportait, outre les rapports sur le mouvement éducatif en 1948 des Etats représentés, l'enseignement de la lecture, l'enseignement des sciences naturelles à l'école primaire, l'enseignement de la géographie et la compréhension internationale.

HENRI GRANDJEAN

Neuchâtel

Université.

Les exigences de l'enseignement ont nécessité la création de cours nouveaux, notamment : à la Faculté des lettres, grammaire et stylistique françaises, confiées à M. Ch. Guyot ; à la Faculté de droit, cours libre de droit international public portant sur des questions d'organisation internationale, dont le titulaire est M. Paul Berthoud.

Le règlement spécial des examens de la Faculté de droit a été modifié et comprendra dorénavant un règlement pour la Faculté de droit proprement dite et un pour la section des sciences commerciales, économiques et sociales. L'innovation consiste, pour les licences, dans le remplacement des examens écrits par des mémoires ou thèses et par une plus grande liberté dans l'organisation des sessions d'examens.

Comme de coutume, des conférences universitaires ont été données au cours de l'hiver par six professeurs, en vue de maintenir le contact entre le public et l'Université.

Les relations interuniversitaires ont été maintenues avec l'Université de Besançon qui a envoyé trois professeurs à Neuchâtel ; en revanche, quatre professeurs neuchâtelois furent reçus par la haute école sœur des bords du Doubs. Enfin plusieurs professeurs ont assisté à des congrès suisses ou internationaux, et deux de leurs collègues ont été appelés à donner un cours dans des universités étrangères : M. Jean Gabus, l'explorateur bien connu, à Bordeaux et M. Werner Günther à Bonn et à Cologne.

A côté de leur enseignement proprement dit, de l'examen des thèses et des travaux de concours présentés par des étudiants, les professeurs ont publié des articles de revues et des ouvrages dont la liste pour les deux dernières années comprend 23 publications dans tous les domaines. Cette activité féconde et variée contribue au bon renom de notre établissement d'enseignement supérieur en Suisse et à l'étranger.

Le *dies academicus* s'est déroulé selon une tradition solidement et heureusement établie. Il a débuté par une allocution du recteur qui place la cérémonie de cette année sous le signe de l'entraide universitaire. Disons que, la même semaine, les étudiants, sous les auspices de la Fédération des étudiants, avaient organisé une semaine de travail en faveur de l'aide suisse à l'Europe. On a vu les porteurs de casquettes manier pelles et pioches, ce qui, pas plus que la pratique des sports, ne peut porter atteinte à la culture. Optimiste, le recteur affirme que le monde ne dégénère pas, ni sur le plan moral, ni sur le plan artistique, car il y a toujours des mains pour reprendre le flambeau.

La coutume veut qu'un membre du corps professoral présente un exposé sur un sujet de caractère général. 1949 étant l'année de Balzac, il était indiqué que le souvenir du grand romancier soit invoqué à Neuchâtel, où il a vécu quelques-uns des jours les plus décisifs de sa vie sentimentale.

M. Ch. Guyot, le successeur de M. Alfred Lombard à la chaire de littérature française, parla de la rencontre, à Neuchâtel, de Balzac et de l'Etrangère, de la suite de leurs relations. Cet exposé, garni d'anecdotes savoureuses puisées dans la correspondance même de l'écrivain ou dans celle de Mme Hanska, fut particulièrement apprécié.

En seconde partie de sa conférence M. Guyot élève son sujet pour montrer précisément ce que cette année de la rencontre, 1833, a marqué dans la vie de Balzac, et il procède à une étude d'un de ses romans « Le Lys dans la Vallée », qui lui semble un des meilleurs à caractériser l'art balzaciens, poème lyrique plus qu'un roman.

Pour terminer son exposé, M. Guyot lut quelques fragments du

« Lys dans la Vallée ». Fort goûté, dit avec élégance, cet exposé a suscité un vif intérêt et obtenu un franc succès.

La troisième partie de la manifestation fut consacrée à la remise des prix. Une institution d'assurance, à l'occasion du 75e anniversaire de sa fondation, décida d'offrir une somme de 5000 fr. pour récompenser cinq des meilleures thèses de doctorat de chaque faculté, présentées ces deux dernières années. Ce qui fut fait. Puis on décerna des prix à des étudiants ou à des gradués déjà, qui ont fourni des travaux de concours. L'après-midi fut consacré à la traditionnelle course en bateau, et le soir fut offerte une séance de cinéma : « Les enfants du paradis », de Jean-Louis Barrault.

Enseignement professionnel.

Les écoles techniques sont très peuplées actuellement, les produits industriels étant recherchés ; partout on se plaint du manque de place. Il faudra donc construire ; des projets sont en préparation pour bien des millions. En outre, les équipements des ateliers exigent des installations nouvelles et des renouvellements de matériel importants.

Les écoles de travaux féminins ont un peu souffert dans le recrutement des élèves, du fait que les jeunes filles ont eu des occasions de se placer facilement tout en recevant un gain immédiat, dans des bureaux d'administration, d'industrie ou de commerce, dans des fabriques. On a donc un peu délaissé les travaux féminins. Ce phénomène n'est pas nouveau. Lorsque l'activité économique flétrira, on reprendra le chemin des écoles de couture.

L'enseignement commercial, du fait aussi des circonstances économiques, connaît une vague de prospérité.

Neuchâtel a eu le privilège d'avoir été choisie pour recevoir le XI^e Congrès international des Associations d'anciens élèves des écoles de commerce. Ce Congrès a réuni les délégués d'une cinquantaine d'associations de vingt pays. Cette manifestation fut honorée de représentants des autorités fédérale, cantonale et communale, de délégations étrangères et du Comité de liaison des congrès internationaux. A côté des travaux d'ordre administratif et professionnel, les congressistes visitèrent des monuments de la ville, des fabriques et firent une course à travers le canton.

Enseignement ménager.

Il continue à se développer en surface et en profondeur ; de nouvelles installations sont créées, on améliore les anciennes, on procède à de meilleurs groupements des jeunes filles, surtout dans les campagnes, aux montagnes et dans les endroits isolés. Les institutrices d'écoles ménagères ont aussi l'occasion de se perfectionner

en suivant les cours organisés chaque année par l'Office fédéral des arts et métiers et du travail.

Enfin, la loi prévoyant l'enseignement ménager post-scolaire, divers cours ont eu lieu dans une douzaine de localités, cours organisés sous les auspices des commissions scolaires ; ils ont profité de la collaboration de l'Union des paysannes neuchâteloises, de la Société des Amies de la Jeune fille ou de sociétés locales.

Enseignement pédagogique.

Les examens en vue d'obtenir le brevet de connaissances pour l'enseignement primaire ont eu lieu au printemps 1949 pour la dernière fois. Ainsi disparaît une institution créée par la loi de 1850. Dorénavant les futurs pédagogues feront leurs études en deux périodes. Au bout de trois ans et demi, ils recevront dans une des écoles normales qu'on désigne maintenant sous le nom de gymnase pédagogique — il y en a trois — un baccalauréat pédagogique. Puis la préparation professionnelle sera continuée à l'Ecole Normale cantonale pendant trois semestres. Les candidats recevront alors un certificat pédagogique leur donnant le droit d'enseigner dans les écoles publiques.

Sans nul doute, la nouvelle organisation des études augmentera dans une sensible mesure la culture générale, la préparation professionnelle et technique des futurs maîtres et maîtresses des classes primaires ; le nouveau programme et les classes d'application mis en pratique au printemps 1949 offrent aux candidats un champ d'études dont on attend des résultats réjouissants. Pour faciliter les élèves de condition modeste, il est prévu des exonérations de paiement des finances d'écolage, des subsides, des bourses. Disons enfin qu'au cours du dernier semestre les candidats à l'enseignement recevront une indemnité de stage.

Enseignement primaire.

Conférences officielles. — Aux conférences officielles d'automne 1948, le corps enseignant a entendu deux remarquables travaux : l'un, de M. André Rey, professeur de psychologie à l'Université de Genève, traitait de la « formation des habitudes » ; basé sur des expériences physiologiques, il eut un caractère nettement scientifique. Le second, de M. René Huyghe, conservateur du Musée du Louvre à Paris, illustré de projections et de graphiques, entretenait de « la pensée et l'évolution du monde moderne ».

Les conférences officielles du printemps qui réunissent les membres du corps enseignant par district, étaient consacrées aux deux questions ci-après : « L'orthographe dans l'enseignement du français » ; et « l'appréciation du travail scolaire ». Un des rapporteurs

de la première question s'attacha surtout à communiquer les résultats de nombreuses enquêtes et de nombreux sondages faits dans les classes de la ville pour démontrer que l'orthographe française, si difficile à acquérir, pourrait être considérablement améliorée par l'étude systématique d'un vocabulaire orthographique présentant avec méthode les principales difficultés. Si, trop souvent on cherche à minimiser l'importance de l'orthographe, il n'en reste pas moins qu'elle demeure la pierre d'achoppement d'une culture rationnelle et que, sans elle, bien des activités sont impossibles. Selon la définition de Sainte-Beuve, l'orthographe est la propreté du style.

Le second rapporteur exposa par quels procédés il cherche à vaincre les difficultés qui s'offrent aux élèves dans l'acquisition de l'orthographe. Par des exemples et des travaux d'élèves projetés à l'épidiascope, il montra le parti qu'on peut tirer de textes soigneusement préparés et qui laissent à l'élève la possibilité d'établir lui-même le bilan de ses déficiences et la progression de ses acquisitions.

Concernant la deuxième question, il fut rappelé que les notes chiffrées ont été souvent combattues comme trop mathématiques et trop absolues. Elles n'en conservent pas moins leurs partisans. L'appréciation du travail par des qualificatifs plus nuancés est utilisée dans certains établissements scolaires. Dans d'autres, on recourt à un jugement complété par des considérations plus détaillées. Il ressort de tout cela qu'aucun système ne paraît le bon à tous points de vue et qu'il serait indiqué de les combiner pour approcher le plus possible d'une perfection qu'on n'atteindra peut-être jamais, car, on le sait bien, les systèmes sont bien vite dénaturés par l'interprétation qu'on en donne.

Il y aura lieu de chercher à diminuer l'importance de la note sans y renoncer cependant, et à introduire, pour certaines disciplines tout au moins, des procédés d'appréciation moins rigides et plus nuancés.

Toute cette question des « notes et de l'appréciation du travail scolaire » fait l'objet d'un article spécial dans la première partie du présent volume.

Oeuvres scolaires. — Des crédits importants ont pu être accordés en faveur des actions d'entraide scolaire. Citons : fournitures d'aliments, vêtements et chaussures aux enfants de familles peu aisées, service dentaire en voie de développement, service médico-pédagogique, Pro Infirmis, Maison d'éducation et Maison d'observation pour enfants difficiles, à Malvilliers, orientation professionnelle, fourniture de skis à des enfants défavorisés.

Matériel et fournitures. — Les moyens financiers, qui avaient fait défaut pendant de nombreuses années, permettent main-

tenant des dépenses importantes pour renouvellements et acquisitions. Des éditions neuves de divers manuels ont vu le jour et vont enrichir à la fois maîtres et élèves : *Chants de mon pays*, *Manuel de recettes culinaires*, *A.B.C. de la circulation*, à l'appui de séances de démonstration avec les classes, distribution annuelle du *Jeune Citoyen*. En outre, le Département s'est intéressé à divers services créés depuis quelques années, qui prennent de plus en plus le caractère d'organisations permanentes : la Bibliothèque Pestalozzi, la Bibliothèque pour tous, la Radio et le Cinéma à l'école.

Un crédit de 50 000 fr. a été mis à la disposition du Département de l'Instruction publique pour encourager l'acquisition par les autorités scolaires de moyens modernes d'enseignement. Des subventions sont accordées aux communes pour l'achat d'appareils à projection d'images fixes et épidiascopes, d'appareils de cinéma, d'appareils récepteurs de radio, de gramophones et de disques. Ces subventions sont de 40-60 % du montant des dépenses. En plus, le Département versera à la Centrale du film scolaire, à Berne, une contribution calculée selon le nombre des élèves dès la 4e année scolaire des localités qui donneront leur adhésion à l'utilisation du cinéma scolaire et qui verseront aussi leur contribution pour s'assurer le service de location de films. Une liste de films recommandés avec indication du degré dans lequel ils pourront être utilisés sera établie.

Une étude est en cours concernant le problème des fournitures et de l'outillage pour l'enseignement des travaux à l'aiguille. L'emploi de la machine à coudre se généralise de plus en plus, notamment dans le degré supérieur.

Cours de perfectionnement. — L'invitation faite au corps enseignant de suivre certains cours revient chaque année : cours de gymnastique et de sport d'été et d'hiver, de travail manuel et d'école active, de chant et exercices de direction et d'ensemble, de leçons de choses, d'écriture, d'étude pratique de centres d'intérêts, d'utilisation de la caisse à sable, de coupe et de couture.

Bourses d'études.

Le principe du droit aux études a été beaucoup discuté aussi bien dans notre pays qu'à l'étranger. On admet, en général, que chacun a le droit de bénéficier, dans la mesure de ses capacités et de ses besoins, bien entendu, de l'instruction la plus complète possible. Ce principe d'égalité, limité au début à l'instruction, fut étendu ensuite au matériel et aux fournitures scolaires à l'école primaire, puis à l'école secondaire du degré inférieur. Une étape de plus est franchie dans le sens d'une aide financière en faveur d'élèves dont les parents ne pourraient pas supporter tout ou

partie des frais occasionnés par les études. L'intérêt du pays commande de favoriser l'accès aux écoles moyennes, professionnelles et supérieures des élèves bien doués. Plusieurs communes possédaient déjà des Fonds de bourses, l'Etat aussi. En plus des bourses d'études proprement dites, l'Etat peut accorder des subsides à ceux qui, ayant terminé leurs études, désirent faire un stage en Suisse où à l'étranger en vue d'obtenir un titre supérieur ou préparer un travail littéraire ou scientifique important, ou encore à des personnes notoirement qualifiées, pour leur permettre de poursuivre des recherches. Les conditions financières du moment permettent aussi bien aux Communes qu'à l'Etat d'inscrire à leurs budgets les sommes nécessaires à l'octroi des bourses et des subsides.

* * *

Et les mêmes problèmes d'éducation reviennent occuper ceux qui ont à cœur de former une jeunesse saine et bien adaptée à la vie sociale actuelle. Il y a eu les initiatives de réunir autorités scolaires, corps enseignant et parents. On y a dit de fort belles choses ; chacun a pu y faire entendre sa voix. Cette collaboration est certes désirable ; ces réunions sont utiles sans doute, mais il faut des réalisations. Et c'est aux parents surtout qu'il appartient d'agir car les autorités et l'école font déjà leur part.

L'Office cantonal des mineurs a provoqué aussi des séances de discussions consacrées à quelques questions pleines d'intérêt, touchant « l'influence des divertissements sur la jeunesse », entre autres « celle du cinéma et l'enfant ». Un médecin et un directeur de cinéma exposèrent le fond du problème et une discussion s'ensuivit. Si on ne considère pas que le cinéma soit l'ennemi No 1, il en ressort néanmoins qu'il exerce un attrait formidable par son réalisme qui dépasse celui du théâtre et de la littérature. L'enfant ne peut discerner la réalité filmée de la réalité de tous les jours et des personnages de cinéma finissent par devenir plus réels, plus grands qu'un artiste, un littérateur, un bienfaiteur ou le président de la Confédération. Il y a de bons films ; c'est à la famille et au public qu'il incombe de les soutenir. Souhaitons-le.

On parle beaucoup de l'école adaptée aux réalités de la vie. On recherche les moyens de rendre cette adaptation la plus complète possible. De là une tendance à matérialiser l'instruction afin qu'elle ait de plus en plus un caractère utilitaire. On veut que l'enfant voie tout, aille partout, entende tout, connaisse tout, sache tout. On étend le cercle des connaissances générales qu'il doit posséder. Les anciennes « branches principales », en honneur autrefois, semblent ne l'être plus, au profit d'autres plus spéciales.

Ah ! « si les pédagogues de 1848 revenaient » — comme dirait Benjamin Vallotton — ils trouveraient l'école bien changée,

bâtiments, mobilier, matériel, radio, projections fixes ou animées, psychologie à haute dose, sports absorbants, procédés nouveaux, conceptions et méthodes nouvelles, maîtres bien préparés.

Mais, il y a un mais ; constateraient-ils une amélioration fondamentale de l'éducation, du comportement, de l'obéissance, du respect et de l'effort ? Ne diraient-ils peut-être pas, en présence de l'enseignement utilitaire et scientifique, de la tendance à tout dire, à tout montrer, à tout faire savoir : Ne devance-t-on pas les temps ; n'y a-t-il plus rien pour la poésie de l'enfance, les illusions et le mystère ?

Mistral dans ses souvenirs écrit ceci :

« Aujourd'hui, avec l'étroitesse du système brutal qui ne veut plus tenir compte des ailes de l'enfance, des instants angéliques de l'imagination naissante, de son besoin de merveilleux — qui fait les saints et les héros, les poètes et les artistes — aujourd'hui, dès que l'enfant naît, avec la science une et crue, on lui dessèche cœur et âme... Eh ! pauvres lunatiques ! avec l'âge et l'école, surtout l'école de la vie vécue, on ne l'apprend que trop tôt, la réalité mesquine et la désillusion analytique, scientifique, de tout ce qui nous enchantait.

» Qui me rendra le délice, le bonheur idéal de mon âme ignorante, quand, telle qu'une fleur, elle s'ouvrira toute neuve, aux chansons, aux sornettes, aux complaintes, aux fabliaux, que ma mère, en filant, cependant que j'étais blotti sur ses genoux, me disait, me chantait, en douce langue de Provence,... et tant d'autres récits, légendes et croyances de notre race provençale, qui berçaient mon jeune âge d'un balancement de rêves et de poésie émue »¹.

W. BOLLE.

Tessin

Parmi les actes législatifs de 1948-49 qu'il vaut la peine de mentionner, il en est deux qui se rapportent aux bâtiments scolaires : l'un accorde un crédit supplémentaire de 110 000 fr. pour surélever la nouvelle halle de gymnastique à Lugano en vue de l'installation de la cuisine et des salles qui serviront de réfectoires aux étudiants (*mensa dello studente*) ; l'autre établit un crédit de 1 200 000 fr. pour subventionner les améliorations et la construction de nouvelles maisons scolaires pendant une période de cinq ans. Si l'on ajoute à cela la halle de gymnastique qui vient d'être édifiée à Locarno, on verra que le canton du Tessin tient à compléter l'œuvre de rénovation commencée vers 1920 et

¹ FRÉDÉRIC MISTRAL, *Mémoires et récits*, page 46. Edition de la Guilde du Livre, Lausanne.